

Mitry-Mory, le 28 novembre 2013



Aux membres des conseils d'école

Annexe de la Mairie à MITRY-LE-NEUF

Réf : CP/rythmesCE

Madame, Monsieur,

Vous le savez, la réforme des rythmes scolaires doit se mettre en place à la rentrée 2013.

Si la durée de la semaine scolaire reste inchangée, avec 24 heures d'enseignement par semaine, la répartition de ces heures devra désormais se faire non plus sur 8 mais sur 9 demi-journées ; la 9^{ème} demi-journée étant fixée, sauf dérogation, au mercredi matin.

Les décisions d'organisation du temps scolaire relèvent de la compétence de l'Etat, mais le décret du 24 janvier 2013, qui a défini les nouveaux rythmes scolaires, prévoit la possibilité pour les maires de proposer une organisation, qui sera ensuite validée par la Direction académique des services de l'Education nationale pour être appliquée à la rentrée 2014. En Seine-et-Marne, les propositions des villes doivent être transmises, après avis de l'inspectrice de la circonscription et des conseils d'écoles, avant le 10 décembre prochain.

Bien que nous ayons toujours dit ne pas être favorable à la mise en place de la réforme telle qu'elle nous est imposée aujourd'hui, il m'a semblé nécessaire de mettre en place les conditions d'une réflexion collective sur le sujet, afin de ne pas nous voir contraints d'appliquer aux écoles mitryennes une organisation dénuée de tout lien avec le projet éducatif que nous portons pour les enfants mitryens.

Un groupe de travail a ainsi été constitué au sein du Comité de suivi des réformes de l'Education nationale afin de réfléchir ensemble à ce que nous pourrions proposer dans ce cadre. Au mois de mai, plusieurs principes avaient été dégagés :

- profiter de la réforme pour développer des activités de qualité, accessibles à tous
- ne pas allonger de fait, puisque nous ne pouvons pas la raccourcir, la journée type de l'enfant
- prendre en compte tant que faire se peut la réalité des organisations familiales

Lors d'une réunion du groupe de travail le 7 novembre dernier, plusieurs scénarii ont été mis en discussion. Le groupe de travail s'est rapidement accordé sur le positionnement de la 9^{ème} demi-journée d'école le mercredi matin. Il a ensuite retenu le principe d'alternance de journées « longues » et de journées « courtes », permettant à la fois de raccourcir sensiblement certaines journées « scolaires » de l'enfant et de lui offrir des temps d'activités réellement structurés et construits.

Concrètement, les schémas d'organisation de la semaine seraient les suivants :

En maternelle :

2 journées « longues », identiques à celles existant aujourd'hui :

7h-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30 -16h30	16h30 - 19h
accueil préscolaire	école	pause méridienne	école	accueil postscolaire

2 journées « courtes » :

7h-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30 - 15h	15h - 16h30	16h30 - 19h
accueil préscolaire	école	pause méridienne	école	TAP	accueil postscolaire

TAP : temps d'activités périscolaires : nouvelles activités mises en place dans le cadre de la réforme.

En élémentaire :

2 journées « longues », identiques à celles existant aujourd'hui :

7h-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30 -16h30	16h30 - 18h	18h - 19h
accueil préscolaire	école	pause méridienne	école	études	accueil postscol

2 journées « courtes » :

7h-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30 - 15h	15h - 16h30	16h30-18h	18h - 19h
accueil préscolaire	école	pause méridienne	école	TAP	études	accueil postscol

TAP : temps d'activités périscolaires : nouvelles activités mises en place dans le cadre de la réforme.

Enfin, l'organisation d'activités de qualité, structurées et construites dans le temps suppose bien évidemment le recrutement d'animateurs qualifiés et motivés. La mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 dans près des 80% des écoles du territoire national laisse supposer un recrutement massif d'animateurs de la part des collectivités territoriales. Afin de ne pas préserver les meilleures conditions possibles de recrutement, il est proposé d'alterner journées « longues » et journées « courtes » selon les quartiers de notre ville :

Quartier de Mitry-le-Neuf :

Ecoles maternelles Elsa-Triolet, Emile-Zola, Jean de La Fontaine et élémentaires Joliot-Curie, Henri-Barbusse et Noël-Fraboulet

Journées « courtes » : lundi et jeudi ; journées longues : mardi et vendredi

Quartiers du Bourg et des Acacias

Ecoles maternelles Anne-Claude-Godeau, Jacqueline-Quatremaire, Guy-Môquet, Vincent-Van Gogh et élémentaires François-Couperin, Jean-Moulin, Guy-Môquet, Vincent-Van Gogh

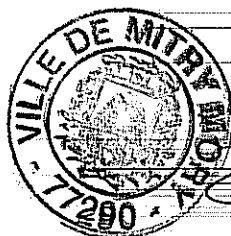
Journées « courtes » : mardi et vendredi ; journées longues : lundi et jeudi

C'est donc sur ce schéma d'organisation que je vous invite à donner votre avis lors du prochain conseil d'école exceptionnel.

Bien sûr, la mise en œuvre de cette réforme des rythmes scolaires ne s'arrête pas à la définition d'un schéma horaire d'organisation. Le travail des services municipaux et du groupe de travail va se poursuivre pour définir les contenus et les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles activités ouvertes à l'ensemble des élèves mitryens.

Vous pouvez compter sur moi et sur toute l'équipe municipale pour rester mobilisés, à vos côtés et aux côtés des enseignants, pour la réussite et le bien-être des enfants mitryens.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Corinne DUPONT

Maire de Mitry-Mory